



Opposition administrative suite déménagement

Par **Fev**, le **28/02/2013** à **16:57**

Bonjour,

Voici mon problème :

J'ai réalisé un excès de vitesse il y a de ça quelques mois. La police m'a arrêté et fait signer le pv de manière électronique.

J'habitais à RENNES à cette époque.

Par la suite je n'ai jamais reçu aucun pv à mon domicile. Je précise que le véhicule n'est pas le mien, il est immatriculé au nom de la société qui n'emploie. J'avais précisé aux agents de police mon adresse sur RENNES.

J'ai déménagé plusieurs mois plus tard et j'ai mis en place un suivi de courrier.

Et la aujourd'hui, surprise mon employeur viens de recevoir une opposition administrative à mon nom, a l'adresse de rennes qui ne présente aucune erreur, et on leur demande de payer 375E d'amande majorée et de le répercuter sur mon salaire.

Je ne conteste pas l'infraction mais je conteste la majoration étant donné que je n'ai jamais reçu.

On ne peut pas me reprocher de ne pas avoir fait de modification de carte grise puisque le véhicule n'est pas a mon nom, mais au nom et adresse de la société.

Selon vous que puis-je faire ? Puis-je revenir à l'amande initiale non majorée en écrivant à l'officier du ministère public de rennes ?

Si oui quels éléments je dois joindre au dossier pour me justifier ?

Y a t'il des textes de loi auxquels je peut faire référence ?

Comment dois-je tourner mon écrit pour obtenir une réponse favorable ?

Merci